

CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2018
Convocation du 16 janvier 2018

Le conseil municipal s'est réuni lundi 29 janvier à 20h00, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Michel Rochet, Maire.

Présents : MM. M. Rochet, D. Ferniot, Mmes L. Jeanguillaume, S. Hählen, MM. Ph. Bride, D. Chapoutot, Cl. Kimmel, Ch. Pasteur, J. Courvoisier, Mmes D. Rebboah, J. Geneletti, S. Piquet, A. Fromond

Secrétaire de séance : Lydie Jeanguillaume

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

Sont rajoutés : 5 points : 1) demande de subvention du FCMA, 2) fourniture d'eau à Certeméry, 3) adhésion à la SPA, 4) emprunt pour les travaux de la mairie et 5) assurance dommage ouvrage pour les travaux de la mairie.

DELIBERATIONS: Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1. **DPU** : pas de DPU.

2. DOB (débat d'orientation budgétaire) :

Prévu dans le règlement intérieur, ce débat sur les orientations générales du budget a lieu avant les choix définitifs de mars 2018

Il s'agit de lister toutes les opérations à réaliser dans l'année ou dans les années prochaines en tenant compte des dossiers engagés à continuer.

Une première liste est proposée au conseil par la municipalité et complétée ou modifier par décision du conseil.

La commission des finances étudiera cette liste et vérifiera sa compatibilité avec le budget.

Dossiers engagés:

- Achat de terrains
- Gymnase : parquet et travaux extérieurs
- Travaux étanchéité du gymnase
- Lotissement des Varraches (budget annexe)
- Rue des Rosiers
- Rue Mouffetard
- Aménagement du champ de foire
- Travaux de forêts
- Mobilier urbain et signalétique
- Réfection de voirie : Mouffetard, Partie haute de la Tuilerie
- Restructuration de la mairie + mobilier mairie
- Salle des fêtes : parquet et poutre décorative + matériel
- Gendarmerie : étanchéité terrasse et porte d'entrée
- Presbytère : remplacement fenêtres de toit

Autres dossiers à l'étude et non encore financés:

- Travaux de mise en conformité APAVE
- Lotissement derrière la gare (4 parcelles) (budget annexe)
- Panneaux affichage publics et libres
- Plan d'accessibilité et travaux qui en résultent
- Aménagement de l'environnement de la Gare
- Logements des personnes âgées.
- Route de Villers entrée de Mouchard
- Radians Gymnase
- Groupe scolaire
- Numérisation de l'Etat Civil
- Panneaux Girod
- Electricité salle de tennis de table
- Démolition du bâtiment de la fontaine du bas et éclairage passage fontaine du bas
- Horloge église
- Isolation mur gymnase extérieur
- Balayeuse portée

3. Demande de subvention DETR pour les travaux rue Mouffetard : le dossier précédemment monté pour la rénovation de la salle des fêtes est abandonné et remplacé par celui des travaux d'aménagement de la rue Mouffetard comprenant les réseaux humides, les réseaux secs, travaux de soutènement et voirie. Pour un montant prévisionnel de 180 030€ hors réseaux sec et adduction d'eau (un chiffrage de ces travaux a été demandé). La partie assainissement (en unitaire) peut être prise en charge par la CCVA qui a dorénavant la compétence collecte.

Concernant l'assainissement, resterait en charge de la commune les grilles, avaloirs et traversées de chaussée.

La DETR sera demandée sur l'ensemble du dossier, soit ~180 000€. La Préfecture sera prévenue en fonction des aides de la CCVA à déduire.

La priorité des travaux est donnée rue Mouffetard car dans l'avenir des terrains situés en haut de la rue et constructibles seront à viabiliser. Cette rue est donc une obligation pour la commune mais les riverains seront consultés avant les travaux et une stratégie sera définie.

4. Numérisation de l'Etat civil : M. le maire rappelle au conseil qu'il y a lieu d'envisager en 2018 la numérisation et l'indexation des actes de l'état civil de la commune.

Le Sidec propose d'effectuer ces services qui permettraient de numériser ces actes depuis 1905, soit plus de 3000 actes. Le coût avec la formation serait de l'ordre de 1 600€. Le conseil autorise le Maire à confier cette mission au Sidec.

5. Célébration des mariages au gymnase : avec les travaux de réhabilitation de la mairie, la salle des mariages est indisponible pendant un an. Les locaux provisoires sont trop exigus pour organiser de telles cérémonies.

L'organisation des mariages peut se tenir dans la salle de réunion du 1^{er} étage, la salle Palissandre, accessible PMR. Le conseil décide d'affecter temporairement la salle Palissandre en salle des mariages et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

6. Transfert de la compétence eau potable du Syndicat des eaux de la Vache à Certeméry : la CCVA a la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2017, validant le retrait de la commune du SIE de la Vache.

Les immobilisations du SIE sur la commune de Mouchard doivent être rétrocédées à la commune par le biais d'un PV de rétrocession puis mis à disposition de la CCVA par le biais d'un nouveau PV de rétrocession. La valeur estimée du réseau (1km) est 30 023.19€ - 14 705.53€ de subvention. Le conseil autorise le maire à signer un PV avec le SIE de la Vache et un PV avec la CCVA.

7. Subvention FCMA : M. le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil départemental établit ses subventions aux associations proportionnellement aux subventions allouées par les communes à ces dernières.

C'est le cas du FCMA. Le montant global de la subvention accordée au FCMA s'élevait en 2017 à 11 400€. Le conseil demande que le Département tienne compte de cet effort dans l'attribution de sa subvention au FCMA.

8. Convention SPA : la convention d'adhésion à la SPA de Dole arrive à son terme, il y a lieu de la renouveler.

Elle concerne la prise en charge des animaux errants sur notre territoire. La SPA propose d'assurer le service de fourrière à la place de la commune moyennant une contribution de 1€/habitant, soit 1 130€. Le conseil décide de renouveler la convention avec la SPA et autorise M. le Maire à signer celle-ci.

9. Emprunt pour les travaux de réhabilitation de la mairie : 5 établissements bancaires ont été consultés. La Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté a été retenue. Le conseil autorise le Maire à contracter deux emprunts auprès de la BPBFC aux conditions suivantes :

- ✓ 500 000€ à long terme (15 ans) au taux fixe de 1.24%
- ✓ 495 000€ à court terme (2ans) au taux fixe de 0.36%
- ✓ Pas de frais de dossier dans les deux cas.

10. Assurance dommage ouvrage pour les travaux de restructuration de la mairie : pour ce genre de travaux, une assurance dommage ouvrage, pour couvrir la mairie en cas de malfaçons est nécessaire.

Après présentation, le conseil décide de souscrire un contrat d'assurance dommage ouvrage auprès de la compagnie d'assurance Groupama pour un montant de 5 440.30€

Travaux en cours : mairie – les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis à partir de 8h30.

Divers :

- Dépôt à l'entrée du bois de l'Argillat : un particulier a ébranché un arbre et y a déposé les branches à la compostière au lieu de les emporter à la déchetterie de Villers-Farlay. C'est interdit et ingérable pour les employés communaux. C'est d'autant plus regrettable que les dépôts de déchets verts ne sont pas comptabilisés sur les badges de la déchetterie. D. Chapoutot délégué de la commune auprès du Sictom propose diverses solutions tout en rappelant qu'il y a des règles à respecter en matière de zone de compostage.
- Déchetterie de Villers Farlay : absence de personnel samedi dernier et problème de dépôt des déchets.
- Problème de limite à l'occasion des travaux rue Gilbert Cuinet : pour rappel, l'occupation du domaine public par des plantations diverses ne donne pas de titre de propriété sur cet espace public.
- Demande du Clubv des Rollers du Val d'Amour d'organiser un concours de pétanque sur le stabilisé du stade : demande transmise à l'OMS et au FCMA.
- Les bourgs centres : une réunion s'est tenue à la CCVA pour la réalisation d'une étude sur les deux bourgs centres de la communauté de communes, Mont sous Vaudrey et Mouchard. Concernant notre commune, deux secteurs ont été retenus pour l'étude pour l'amélioration de l'habitat. Lorsque le dossier sera finalisé, il sera transmis au conseil pour information et pourra éventuellement donner lieu à une information publique.
- Commission sécurité à l'IEF CTF : un avis favorable a été délivré par la commission.
- Jeudi 1^{er} février, visite de sécurité à la salle des fêtes.
- Utilisation des bâtiments : il est constaté une dérive quant à une bonne utilisation du gymnase : lumières allumées, fenêtres ouvertes, gravier dans les salles, etc... Ces dérives engendrent des surcoûts pour tous.
- Il faut trouver des solutions pour responsabiliser les utilisateurs, des courriers d'avertissement puis des sanctions sont envisagées. Des modifications seront apportées dans ce sens au règlement intérieur du gymnase.
- Radars pédagogique : une question est posée quant à la capacité des radars à effectuer un comptage des véhicules pour connaître le trafic sur la commune.
- S. Hählen va se renseigner auprès du fournisseur des radars.
- Tag à la salle des fêtes : nettoyés.
- Jumelage : réunion le mardi 06/02 20h30, salle Alixant pour l'organisation de la venue d'entrepreneurs et d'artisans allemands pour les portes ouvertes des Compagnons. Ces entrepreneurs et artisans pourraient prendre des apprentis dans leurs entreprises.
- Appel compensation 2018 de la CCVA : 150 080€.
- Cada : une famille avec 4 enfants a quitté la commune mais une autre famille avec 3 enfants dont 2 scolarisés s'est installée dernièrement sur la commune. Une jeune fille et une mère de famille avec un enfant complètent les effectifs accueillis sur la commune. Remarque de l'ensemble des membres du conseil, rien ne semble être mis en place pour permettre à ces personnes de s'intégrer dans la vie communale ou aux muscadiens de les intégrer.

Prochain conseil communautaire : lundi 12 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h48.

Prochain conseil : vendredi 23 février 2018 à 20h00.

Le secrétaire,

Lydie Jeanguillaume

Le Maire,

Michel Rochet